

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
CANTON DE WORMHOUT  
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 5 février 2019**

**Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A. - MENDEL C. - NICOLATS G. DEWYNTER K. - DEKEISTER C. - LUCHET S. - BECK B.**

**Absents excusés : ALLAN H. - EVRARD P. - DRIEUX D. - ENVAIN V. - LEVISSE P.**

**BECK Béatrice est élue secrétaire.**

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**
- **Bilan centre aéré**
- **Compte administratif 2018 et compte de gestion 2018**
- **Orientations budgétaires**
- **Bibliothèque**
- **Retour des commissions**
- **Divers**

---

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **Bilan centre aéré**

Monsieur le Maire fait lecture du bilan du centre aéré 2018 :

- recettes : participation des familles, participation des communes (Lederzeele : 12603 €), CAF, fête de fin de centre
- dépenses : charges de personnel, transports, sorties, alimentation...

Les aides-animateurs ne seront plus rémunérés pour le centre aéré 2019.

Sabine LEURS a démissionné de son poste de directrice du centre de loisirs mais elle continue la gestion.

Une remarque est faite que les candidats ont été prévenus trop tard en 2018 qu'ils n'étaient pris que pour 15 jours. Prévenir les candidats après les préinscriptions d'avril 2019.

- **Compte administratif 2018 et compte de gestion 2018**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de Madame PACCOU Annie, le conseil municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Recettes	456 202.47 €	Recettes	25 006.98 €
Dépenses	385 401.46 €	Dépenses	71 350.64 €
Résultat de l'exercice	70 801.01 €	Résultat de l'exercice	-46 343.66 €
Résultat antérieur 2017	151 664.15 €	Résultat antérieur 2017	-105 441.35 €
Résultat global 2018	222 465.16 €	Résultat global 2018	-151 785.01 €
		Restes à réaliser Dépenses	10 925.47 €
		Restes à réaliser Recettes	110 000.00 €
		Résultat 2018	-52 710.48 €

Hors de la présence de Monsieur DELFORGE Michel, Président, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de la commune.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel DELFORGE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2018	(A) 70 801.01 €
Report exercice précédent	(B) 151 664.15 €
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018	(A+B) 222 465.16 €

**Section d'Investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	(C) -151 785.01 €
Restes à réaliser (RAR) dépenses :	(D) 10 925.47 €
Restes à réaliser (RAR) recettes :	(E) 110 000.00 €
Soldes des RAR	(E-D) 99 074.53 €
*Résultat d'investissement	(C+E-D) - 52 710.48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Décide d'affecter au budget pour 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

<b>couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés »</b>	<b>172 000.00 €</b>
<b>002 « excédent de fonctionnement reporté »</b>	<b>50 465.16 €</b>

• **Orientations budgétaires**

Le Maire énumère les principaux projets d'investissement pour 2019 :

- Bibliothèque
- Eglise : joints à refaire, des morceaux de briques se détachent (pour 2020)
- Raccordement assainissement collectif (la salle polyvalente)
- Terrain Madame Miaille
- Qualité de l'air dans les classes (appareil de mesure et analyse)

Le Maire énumère les recettes envisagées pour 2019 :

- FCTVA 2018 et 2019
- Terrain chemin de la pâture
- Subvention DETR, Département et SIECF pour la bibliothèque

Le Maire fait état des demandes de subventions : un bilan prévisionnel est établi, il sera revu lors du vote du budget primitif.

Deux associations peuvent bénéficier d'une subvention de la part de la CCHF. Cette année, le conseil municipal a décidé d'octroyer cette subvention à l'association « Les Merlettes » et à l'association « Arts en Milieu Rural ».

- **Bibliothèque**

Actuellement le tarif de l'adhésion à la bibliothèque est de 2.50 € par an par adhérent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir ce tarif pour l'année 2019.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque, une subvention du département peut être obtenue (Aide Départementale aux Villages et Bourgs). Elle peut s'élever à 30 % des dépenses engagées. Le dossier doit être transmis entre le 1<sup>er</sup> février 2019 et le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite que le dossier de demande de subvention soit envoyé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Retour des commissions**

- Bâtiment : Monsieur MENTEL précise que des devis sont en cours pour le raccordement de la salle polyvalente à l'assainissement collectif. Les cloches de l'Eglise doivent être vérifiées (absence de certaines notes).
- Voirie : Madame PACCOU doit se rapprocher de la CCHF pour l'aménagement du parking face à la pharmacie.
- Une réunion aura lieu à la Mairie le lundi 25 février 2019 à 14h30 pour le PLUI de la commune.

- **Divers**

- L'ADEL souhaite organiser un tournoi de pétanque. Pour cela, l'association propose d'aménager à leurs frais un terrain de pétanque au bout du terrain de loisirs (à côté du mini-stade) qui sera accessible à l'ensemble des lederzeelois. Le conseil municipal accepte que l'ADEL fasse les travaux nécessaires.
- Monsieur le Maire fait lecture un courrier de DK Pulse qui propose de sillonner les communes avec un bus afin de permettre aux personnes isolées de bénéficier d'une prise en charge d'activité physique adaptée. Après discussion, le conseil municipal propose de mettre cette information dans la prochaine « feuille de chou » afin de connaître le nombre de personnes intéressées par cette démarche sur la commune.

Un dernier tour de table est effectué.

Madame Catherine DEKEISTER signale que la puissance électrique de la salle de mairie annexe n'est pas suffisante (pour une location avec traiteur). EDF sera contacté afin de connaître le tarif pour augmenter la puissance du compteur.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h15.